



## Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en République centrafricaine (dialogue politique et études de pré faisabilité)

Adopté lors du 16ième conseil d'administration CAFI, 25 juin 2020

**EB.2020.09**

### Considérant

- La décision [EB.2016.02](#) pour une subvention préparatoire au gouvernement de la République centrafricaine pour l'élaboration d'un cadre national d'investissement ;
- Les décisions précédentes de prolonger la subvention préparatoire ([EB.2017.04](#) et [EB.2018.24](#)) au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019, respectivement ;
- La décision [EB.2019.25](#) félicitant la République centrafricaine d'avoir présenté une vision nationale à long terme et ambitieuse pour la gestion durable de ses terres et de ses ressources naturelles lors de la 14e réunion du Conseil d'administration du CAFI en octobre ;
- La 15ème réunion du Conseil d'administration du CAFI, au cours de laquelle il a été demandé au Secrétariat du CAFI d'élaborer des termes de référence pour le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la poursuite dialogue politique et l'élaboration d'études de faisabilité des projets pilotes identifiés dans le cadre national d'investissement,

### Le conseil d'administration :

- informe de la récente soumission du Cadre national d'investissement à l'évaluation indépendante du CAFI et remercie le Premier ministre de la République centrafricaine pour sa lettre de transmission ;
- félicite la République centrafricaine pour les résultats positifs de l'évaluation indépendante et encourage le gouvernement à répondre aux commentaires des évaluations indépendantes dans son cadre national d'investissement ;
- approuve la version provisoire de l'appel à manifestation d'intérêt et demande au secrétariat CAFI de la partager avec le gouvernement centrafricain et, lorsqu'un consensus sera atteint, de lancer l'appel dès que possible afin d'identifier une agence d'exécution capable d'appuyer le dialogue politique entre le gouvernement centrafricain et CAFI et de conduire les études de pré faisabilité des projets pilotes identifiés dans le cadre national d'investissement (pour la zone du grand Bangui, le complexe de aires protégées de Dzanga Sangha et Mbaere Bodingue et la zone forestière de Bangassou) ;
- demande aux agences soumissionnaires de décrire précisément dans leur offre les modalités qui seront mises en place pour assurer les synergies avec les autres initiatives prévues et en cours. Celles-ci devront être clairement identifiées et intégrées dans les plans de travail afin de maximiser l'efficacité et l'impact de l'ensemble des initiatives ;
- demande aux agences de mettre en œuvre une approche de sensibilité au conflit, et que leurs consultations s'assurent de prendre en compte les différents griefs potentiels des parties prenantes afin de pas les exacerber.